



ANBLPN

Association of New Brunswick Licensed
Practical Nurses

AIAANB

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires
Autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick

L'Association des infirmier(ère)s et infirmiers auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick est l'organisme de réglementation des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) du Nouveau-Brunswick. Notre mandat est la protection du public en encourageant la prestation de soins infirmiers sûrs, compétents, conformes à la déontologie et empreints de compassion par ses membres.

QU'EST-CE QUE LA DÉCLARATION DE DÉCÈS ?

La déclaration de décès consiste à effectuer une évaluation physique d'un client et à formuler une opinion selon laquelle la vie a cessé sur la base des données d'évaluation recueillies (CMPA, 2019). Cette évaluation consiste à déterminer que les signes vitaux sont désormais absents et que le client est décédé.

UN IAA PEUT-IL DÉCLARATION DE DÉCÈS?

En dépit des hypothèses passées, il n'existe aucune obligation légale stipulant qu'un médecin ou une infirmière praticienne doit prononcer le décès. Au Nouveau-Brunswick, il est du ressort des IAA de prononcer le décès, à condition qu'elles aient les connaissances, la compétence et le jugement professionnel nécessaires pour déterminer la cessation de la vie (NSCN, 2019). Les IAA sont également obligées de suivre les politiques de l'employeur qui peuvent être en place concernant le prononcé du décès sur leur lieu de travail.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE PRONONCER LA MORT ET CERTIFIER LA MORT ?

La déclaration de décès et l'attestation de décès sont deux choses différentes. L'attestation de décès est un processus juridique par lequel une personne atteste du fait, de la cause et de la manière dont le décès est survenu, par écrit, sur un formulaire approuvé par la province (CMPA, 2019). Au Nouveau-Brunswick, seuls les médecins et les infirmières praticiennes sont autorisés à certifier le décès.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DÉCLARATION DE DÉCÈS

- *La déclaration de décès fait partie du champ d'activité d'une IAA*
- *Les IAA doivent être bien informées, compétentes et exercer leur jugement professionnel*
- *Les IAA doivent suivre les politiques de l'établissement concernant la déclaration de décès*

**L'ASSOCIATION DES
INFIRMIER (ÈRE)S
AUXILIAIRES
AUTORISÉ(E)S DU
NOUVEAU BRUNSWICK**

Rue 384 Smythe
Fredericton, N.-B
E3B 3E4



SI LE DÉCÈS EST INATTENDU, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si un client est décédé de manière inattendue, l'IAA doit collaborer avec l'équipe de soins de santé et consulter le médecin ou l'infirmière praticienne du client pour déterminer les prochaines étapes (NSCN, 2019). Les services du coroner provincial ont pour mandat d'examiner tous les décès suspects ou douteux au Nouveau-Brunswick et de mener des enquêtes si nécessaire. Si un décès est inattendu, il doit être signalé à un coroner ou à un médecin légiste (CNPS, 2003).

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE ?

Une enquête est une investigation formelle sur une mort soudaine, inattendue ou suspecte qui a été signalée aux services du coroner. Les services du coroner sont alors chargés d'enquêter sur le décès signalé. Le but de l'enquête est de répondre aux questions suivantes : (1) qui est le défunt, (2) date du décès, (3) lieu du décès, (4) raison du décès, et (5) manière dont le décès est survenu (par exemple, accident, homicide, suicide, naturel ou indéterminé (CNPS, 2003).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

DÉCLARATION DE DÉCÈS

- *La déclaration de décès et l'attestation de décès ne sont pas les mêmes*
- *Les décès inattendus doivent être signalés aux médecins/infirmier praticiens et signalés aux services du coroner*

L'ASSOCIATION DES INFIRMIER (ÈRE)S AUXILIAIRES AUTORISÉ(E)S DU NOUVEAU BRUNSWICK

Rue 384 Smythe
Fredericton, N.-B
E3B 3E4

References

- Association of New Brunswick Licensed Practical Nurses. (2020). *New Brunswick Licensed Practical Nurses Competency Profile*. https://français.anblpn.ca/resources/NB_LPN_Competency.pdf
- Canadian Medical Protective Association. (2019). *Completing medical certificates of death: Who's responsible?* <https://www.cmpa-acpm.ca/en/advice-publications/browse-articles/2016/completing-medical-certificates-of-death-who-s-responsible>
- Canadian Nurses Protective Society. (2003). *Inquests and Fatality Inquiries*. <https://cnps.ca/article/inquests-and-fatality-inquiries/>
- Nova Scotia College of Nursing. (2019). *Pronouncing and Certifying Death*. <https://cdn1.nscn.ca/sites/default/files/documents/resources/PronouncingCertifyingDeath.pdf>